



CIMM IMMOBILIER TARIF DE PRESTATIONS

TRANSACTIONS Tarif applicable à partir du 1^{er} Avril 2017 :

Honoraires à la charge du Vendeur, calculés sur le prix de vente initial.

De 0 à 50 000 Euros, nos honoraires sont de 5 000€ TTC.

Facturation minimale 5 000 Euros TTC.

Vente de garage : Honoraires forfaitaires de 1 900 Euros TTC, à la charge du vendeur.

Au-delà, nos honoraires sont de 4% du prix de vente + 3000 Euros TTC.

Lorsque le vendeur est en situation de surendettement, ou si les inscriptions hypothécaires sont égales ou supérieures au prix de vente, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur ainsi qu'en cas de succession.

AVIS DE VALEUR ECRIT : 100 Euros TTC

VIAGER :

15 % du prix de vente initial, à la charge du vendeur. Le prix de vente en viager se définit comme le prix d'une vente classique (estimation de la valeur du marché) moins l'abattement calculé pour le DUH (Droit d'Usage et d'Habitation).

LOCATION DE LOCAL A USAGE D'HABITATION OU A USAGE MIXTE PROFESSIONNEL ET D'HABITATION, CONTITUANT LA RESIDENCE PRINCIPALE DU PRENEUR :

Honoraires de visites, de constitution du dossier locataire et de rédaction du bail et honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée à la charge du locataire :

Nos honoraires sont fixés à **7% TTC** du quittance annuel charges comprises, dans la limite de 11€/m² TTC dont 3€/m² TTC pour la réalisation de l'état des lieux.

Les honoraires ci-dessus sont à la charge du **propriétaire et du locataire**.

TOUS LES MODELES DE MANDATS SONT A VOTRE DISPOSITION A L'INTERIEUR.

CIMM Immobilier - 1 av Louis Maurice Chateaux 45200 Montargis- Tél 02 38 98 13 22

www.montargis.cimm.com- Médiateur MEDECYS contact@medecys.fr 01 49 70 15 93

SARL ND IMMOBILIER au capital de 5 000 € - RCS Montargis 478 233 620 00036 Garantie financière 110 000 € - QBE France 12 place Vendôme 75001 PARIS - Carte professionnelle Transactions et Gestion Locative n° 4502 2018 000 026 826, délivrée par la CCI du Loiret



Tarif des prestations relatives à la location et la gestion locative

Honoraires de gestion locative

7% HT du montant du loyer hors charges soit 8,4% TTC.

Honoraires de garantie loyers impayés et dégradation immobilières

3% TTC du loyer mensuel charges comprises.

Honoraires de location d'un bien à usage d'habitation

Honoraires de visite, de constitution de dossier, de rédaction du bail et d'établissement de l'état des lieux d'entrée:

7% TTC du quittancement annuel charges comprises, dans la limite du plafond de 11€/m2.

Les honoraires ci-dessus sont à la charge du propriétaire et du locataire.

Honoraires de local à usage professionnel ou commercial

7% TTC montant du loyer annuel hors charges (à la charge du propriétaire et du locataire) payable lors de l'entrée dans les lieux.

Honoraires de local à usage garage

Le montant d'un loyer charges comprises (à la charge du propriétaire et du locataire).